

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 623 SUR LA TARIFICATION DE L'ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON (1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2026)

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2025, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement n° 623 sur la tarification de l'aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} janvier au 30 juin 2026);*

Le règlement n° 623 entre en vigueur le 19 décembre 2025, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé au bureau temporaire de l'hôtel de ville au 22 D, rue Sainte-Anne à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 19 décembre 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 19 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 décembre 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière